

DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Arrondissement de Villefranche-sur-Saône  
Canton de Thizy-les-Bourgs  
**Mairie de POULE-LES  
ECHARMEAUX**  
(69870)

Tél : 04 74 03 64 48  
Mairie ouverte au public :  
Lundi et vendredi : 14h à 17h  
Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h à 12h  
E.mail : mairie@poulesechameaux.fr

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 069-216901603-20240322-2024\_012-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 MARS 2024

N° 2024-012

OBJET :

**DENOMINATION  
ECOLE  
PUBLIQUE**

Date de convocation : 12 mars 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés 14

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste.

Absent excusé : DOMINGUEZ Nicolas (pouvoir donné à Aymeric CHAMPALE)

Secrétaire de Séance : GRAS Isabelle

Conformément à la loi n° 86-972 du 19 août 1986, Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de la dénomination des écoles maternelles et élémentaires.

C'est Madame Gaëlle CROISAT, Adjointe aux affaires scolaires, qui a travaillé avec l'équipe enseignante sur ce point.

Ainsi, il a été demandé aux élèves de contribuer au choix du nom de l'école publique et trois propositions ont été faites :

- Florence ARTHAUD : 3 voix
- Ecole de la forêt : 35 voix
- Ecole des sources : 18 voix

Le conseil d'école, réuni le 13 février 2024, a validé ces propositions et a laissé le soin au conseil municipal de trancher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **VALIDE** la dénomination « Ecole publique de la forêt ».

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.*

*Ont signé au registre tous les membres présents.*

Isabelle GRAS,  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Aymeric CHAMPALE

